

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# DPG TPF CROISSANCE

Action R EUR FR0011374685

Cette SICAV est gérée par DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France

## Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence composé de 85% du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index, et de 15% de l'indice Bloomberg Barclays Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs : supports actions (de 0 à 100%), obligataires (de 0 à 100%) et monétaires (de 0 à 100%), en direct ou via des OPCVM/FIA.

Le processus de gestion comprend quatre étapes : a) l'allocation d'actifs qui est discrétionnaire dans le cadre des bornes minimum et maximum rappelées ci-dessus, avec une pondération entre les différentes classes d'actifs en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gérant. b) l'analyse macro-économique (approche top-down) qui permet de déterminer l'allocation du portefeuille ainsi que son profil de risque. c) la sélection des OPCVM/FIA (approche bottom-up) qui passe par la mise en oeuvre d'un processus de multi-gestion et constitue la phase de construction du portefeuille. d) la sélection des investissements en direct qui combine analyse fondamentale et stock picking.

Les principaux moteurs de performance sont les suivants :

- Les actions : La SICAV peut être exposée aux actions (0 à 100%). Cette allocation est discrétionnaire tant en terme de taille de capitalisation que de zone géographique. L'allocation se fait via des actions en direct (de 0% à 50%) ou des OPC (de 0 à 100%).
- Les marchés monétaires et obligataires : La SICAV peut être exposée aux marchés monétaires et obligataires (0 à 100%). L'allocation se fait via des obligations en direct (de 0% à 50%) ou des OPC (de 0 à 100%). La limite d'exposition aux obligations haut rendement dites spéculatives est limitée à 50% de l'actif net. La sensibilité taux de l'OPCVM est limitée entre 0 et 8 ans.
- Les dérivés : La SICAV peut intervenir sur les marchés dérivés pour couvrir, exposer aux risques action et taux ou exposer (jusqu'à 100%) au risque action le portefeuille.

La SICAV capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12 heures, heure de Paris. Elles sont exécutées à cours inconnu sur la base de la valeur liquidative datée du jour J et sont réglées en J + 2. Les valorisations sont calculées quotidiennement.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

**Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] ?** La SICAV présente un profil relativement risqué dû à ses investissements qui peuvent être en actions à hauteur de 100 % maximum. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des obligations dont la notation peut être inférieure à « investment grade », c'est-à-dire présenter un risque de crédit élevé. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Les obligations avec un risque de crédit élevé dites « High Yield » ou à « Haut Rendement » sont des titres obligataires de nature spéculative. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations privées peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de liquidité :** Les marchés, entre autres, de petites et moyennes capitalisations sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles l'OPCVM peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque lié aux produits dérivés :** Le risque lié aux produits dérivés porte sur leur dynamisme pouvant influencer sur la volatilité des performances du portefeuille. L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. L'exposition aux produits dérivés participe à la gestion globale de la sensibilité d'un portefeuille.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

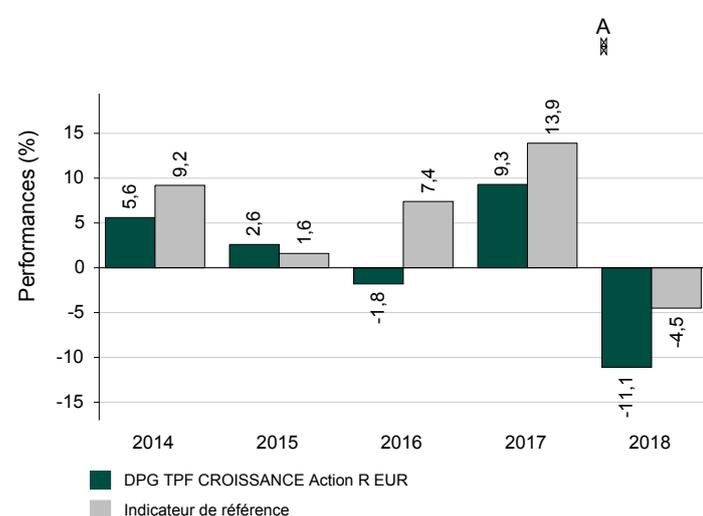
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Ce pourcentage étant un maximum, il se peut que dans certains cas l'investisseur paye moins que ce taux affiché. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,40%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais courants futurs sont estimés en fonction des supports d'investissements et des frais de gestion de l'OPCVM, ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## Performances passées



A : Passage de FIA à OPCVM : 23/02/2018

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM :** 18 février 2013

**Date de création de l'Action :** 18 février 2013

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :** Euro.

**Indicateur de référence :** 85% de l'indice MSCI ACWI Net Total Return EUR Index + 15% de l'indice Bloomberg Barclays Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Souscripteur :** L'OPCVM n'est pas enregistré en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Il ne peut pas être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « US Person » comme défini par la « Regulation S ».

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** L'actionnaire peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France - 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS ou sur le site [www.degroofpetercam.fr](http://www.degroofpetercam.fr).

L'OPCVM propose d'autres actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'investisseur peut trouver l'information sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués par la Société de gestion à l'adresse internet suivante : <https://www.degroofpetercam.fr/fr/informations-reglementaires>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site [www.degroofpetercam.fr](http://www.degroofpetercam.fr).

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 avril 2019.